



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2024

**L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 16h00,**

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Daniel ALSTERS, Maire.

Date de la convocation :  
4 avril 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 31

Nombre de votants : 31  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention(s) : 7  
Ne participe pas : 0

Secrétaire de séance :  
Laetitia BATTÉ

**Présents :**

Daniel ALSTERS, Patricia AUBERT, Muriel CANOLLE, Jean-Luc GRANET, Fanny MAZELLA, Robert PORCU, Eliane THIBAUUX, Eric MIGLIACCIO, Véronique DI MAGGIO, Céline BOTTASSO, Laetitia BATTÉ, Claudia VITEL, Bernard ROTGER, Frédéric CARTA, Pascal GONET, Pierre CHAZAL, Armande PROSPERI, Marie-Anne BENJO, Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Jean-Pierre MEYER, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Camille DESANGES, Gilles GARCIA

**Représenté(s) :**

Carole DE PERETTI donne procuration à Eliane THIBAUUX, Luc DE MARIA donne procuration à Céline BOTTASSO, Linda ROMERO donne procuration à Laetitia BATTÉ, Marie-Cristine NICOLAS donne procuration à Frédéric CARTA, Jacques VENET donne procuration à Armande PROSPERI, Jean-Pierre ROUSSEL donne procuration à Gilles GARCIA

**DEL\_2024\_054 : Affectation des résultats 2023 – Budget annexe des Ports**

Après avoir entendu le rapport de Daniel ALSTERS, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le compte de gestion et le compte administratif 2023 ayant été approuvés, après avis favorable du Conseil d'exploitation des Ports en date du 9 avril 2024, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de ce budget comme suit :

Rappel des résultats :

(A) Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 1 919 011,38 €
(B) Résultat de clôture de la section d'investissement hors RAR 2023	- 1 757 621,57 €
(C) Solde des RAR 2023	+ 6 211 624,61 €
(D=B+C) Résultat de clôture de la section d'investissement, RAR compris	+ 4 454 003,04 €
<b>(E=A+B) Résultat global de clôture hors RAR 2023</b>	<b>+ 161 389,81 €</b>
(F=E+C) Résultat global de clôture, RAR compris	+ 6 373 014,42 €

Dans la mesure où le résultat de clôture de la section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser 2023 (D) est positif, il ne fait pas apparaître un besoin de financement.

Il est dès lors proposé l'affectation suivante :

- Affectation du solde de l'excédent de fonctionnement 2023 après couverture du besoin de financement au compte 002 pour 1 919 011,38 € ;
- Reprise à la section d'investissement (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) au compte 001 pour -1 757 621,57 €.

Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède,
- Approuver l'affectation des résultats 2023 du budget annexe des Ports conformément à la présente délibération,
- Charger le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

**Pour : 24**

**Abstentions : 7**

Elisabeth MOSER, Francine CHENET, Roger-Pol COTTEREAU, Laurence COCHE-DEGRASSAT, Camille DESANGES, Jean-Pierre ROUSSEL, Gilles GARCIA

Adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour extrait conforme,

A ~~Sauvage~~, le 15 AVR. 2024



V

Le Maire

**Daniel ALSTERS**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon (5 rue Racine – CS40510-83041 TOULON CEDEX 9) dans le délai de 2 mois, à compter de sa notification ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal peut être saisi par "Télérecours citoyens" accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).